

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00645

Numéro SIREN : 528 401 326

Nom ou dénomination : A2S ADVANCED SAFETY SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2023 sous le numéro de dépôt 14303

BILAN ACTIF

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	5 759.43	2 879.53	2 879.90	9 539.15	-6 659.25	-69.81
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 877.97		3 877.97	3 890.00	-12.03	-0.31
	Total II	9 637.40	2 879.53	6 757.87	13 429.15	-6 671.28	-49.68
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	80 394.62		80 394.62	56 797.64	23 596.98	41.55
	Avances et acomptes versés sur commandes	48 478.33		48 478.33	13 471.91	35 006.42	259.85
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	228 827.30	375.65	228 451.65	138 040.01	90 411.64	65.50
	Autres créances	17 441.22		17 441.22	87 360.77	-69 919.55	-80.04
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	30 798.19		30 798.19	126 372.14	-95 573.95	-75.63
	Charges constatées d'avance (3)	3 698.99		3 698.99	2 687.42	1 011.57	37.64
	Total III	409 638.65	375.65	409 263.00	424 729.89	-15 466.89	-3.64
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	419 276.05	3 255.18	416 020.87	438 159.04	-22 138.17	-5.05

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

3 877.97

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 4 620)	4 620.00	7 700.00	-3 080.00	-40.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	770.00	770.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	59 565.50	141 299.56	-81 734.06	-57.84
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 970.00	-81 734.06	85 704.06	104.86
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	68 925.50	68 035.50	890.00	1.31
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	33 581.87		33 581.87	
	Provisions pour charges				
	Total III	33 581.87		33 581.87	
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	131 714.62	163 162.80	-31 448.18	-19.27
	Concours bancaires courants	368.71	128.98	239.73	185.87
	Emprunts et dettes financières diverses	27.48	576.65	-549.17	-95.23
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	83 078.56	27 200.34	55 878.22	205.43
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 560.39	127 178.58	-46 618.19	-36.66
	Dettes fiscales et sociales	16 765.10	50 877.55	-34 112.45	-67.05
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	998.64	998.64		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	313 513.50	370 123.54	-56 610.04	-15.29
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	416 020.87	438 159.04	-22 138.17	-5.05

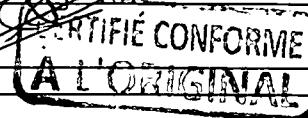
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

219 356.29

219 874.26

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 416 020.87 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 782 761.35 Euros et dégageant un bénéfice de 3 970.00 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2022 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022



Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	16 935		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 470		3 290
TOTAL	19 404		3 290
Prêts, autres immobilisations financières	3 890		1 170
TOTAL	3 890		1 170
TOTAL GENERAL	23 294		4 460

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport		16 935		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 759	5 759
TOTAL		16 935	5 759	5 759
Prêts, autres immobilisations financières		1 182	3 878	3 878
TOTAL		1 182	3 878	3 878
TOTAL GENERAL		18 117	9 637	9 637

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	7 396	1 680	9 075	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 470	410		2 880
TOTAL	9 865	2 090	9 075	2 880
TOTAL GENERAL	9 865	2 090	9 075	2 880

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	1 680				
Matériel de bureau informatique mobilier	410				
TOTAL	2 090				
TOTAL GENERAL	2 090				

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		1 371
Interets sur emprunt	1 371	
Total (1)		1 371
(1) Dont concernant les dirigeants		1 371

Engagements reçus

A2S ADVANCED SAFETY SOLUTIONS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 4 620 €
Siège social : 75 rue Marcellin Berthelot
Antelios E 2^{ème} étage
13100 AIX-EN-PROVENCE

RCS Aix-en-Provence 528 401 326

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 SEPTEMBRE 2023

DEUXIEME RESOLUTION – Affectation du résultat – Distribution de dividendes

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de 3 970.00 € :

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à :	3 970.00 €
En affectation au poste « Report à nouveau » pour :	3 970.00 €
Le solde de ce poste passant ainsi de 59 565.50 € à 63 535.50 €	

Distributions antérieures de dividendes

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à la l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2021	-	-	-
2020	-	-	-
2019	-	-	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 29 septembre 2023 : Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme à l'original.
Fait à Aix-en-Provence,
Le 29 septembre 2023.

Nicolas SEVESTRE,
Gérant

